L'alphabétisation au Québec

Rapport provincial déposé

à la Conférence provinciale

et territoriale

en alphabétisation

Ministère de l'Éducation

2001

Québec

102-01663/

L'ALPHABÉTISATION AU QUÉBEC

Rapport provincial déposé

à la Conférence provinciale

et territoriale

en alphabétisation

Ministère de l'Éducation

2001

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2001 — 01-00664

ISBN 2 - 550 – 38048-7

Dépôt Légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2001

Table des matières

1 La définition de l'alphabétisation 1

2 Le cadre légal et stratégique des activités d'alphabétisation 3

3 Les organismes responsables de la prestation et du soutien des services d'alphabétisation 5

4 L'aspect démographique 6

4.1 Les commissions scolaires 6
4.2 Les groupes d'alphabétisation populaire autonomes 6

5 Le financement des services d'alphabétisation 7

6 Les autres groupes engagés dans la promotion de l'alphabétisation et les formes de partenariat 8

6.1 Les groupes de promotion de l'alphabétisation au Québec 8
6.1.1 L'alphabétisation en français 8
6.1.1.1 La Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TRÉAQ*FP*) 8
6.1.1.2 Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) 9
6.1.1.3 Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF) 10
6.1.1.4 La Fondation québécoise pour l'alphabétisation 11
6.1.2 L'alphabétisation en anglais 11
6.1.2.1 Les Literacy Partners of Quebec (LPQ) 11

6.1.2.2 Le Centre for Literacy (CFL) 12
6.1.2.3 Le Quebec Literacy Working Group (QLWG) 12
6.1.2.4 L'Alpha Laubach du Canada-Québec/Les Volontaires de l'alpha du Québec (ACL-Q/VAQ) 13
6.1.2.5 La Quebec Literacy Alliance (QLA) 13
6.1.2.6 Les formes de partenariat 14

7 Les priorités de 2000-2001 et de 2001-2002 15

7.1 Les priorités de 2000-2001 15
7.1.1 Le *Guide de formation sur mesure en alphabétisation* (GFMA) 15
7.1.2 La formation commune 15
7.1.3 La prévention de l'analphabétisme 16
7.1.4 La recherche 17
7.1.5 La formation à distance 18
7.1.6 La formation continue du personnel 18
7.1.7 Les technologies de l'information et de la communication (TIC) 18
7.1.8 Le programme Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA) 19
7.1.9 Le secteur anglophone 19
7.2 Les priorités de 2001-2002 19
7.2.1 Le Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue 20
7.2.2 Le *Guide de formation sur mesure en alphabétisation* (GFMA) 20
7.2.3 La formation commune 20
7.2.4 La prévention 21
7.2.5 La recherche 21
7.2.6 La formation à distance 22
7.2.7 Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA) 23
7.2.8 Le secteur anglophone 23

8 Le personnel des services d'alphabétisation du gouvernement 24
9 Les ressources en matière d'alphabétisation au ministère de l'Éducation.....25

1 La définition de l'alphabétisation

Au Québec, les services d'alphabétisation offerts par les services d'éducation des adultes des commissions scolaires reposent sur la définition qui en est donnée à l'article 5 du Règlement sur le régime pédagogique de la formation générale des adultes :

> « L'alphabétisation a pour but de permettre à l'adulte :
>
> 1° d'accéder, le cas échéant, à d'autres services de formation;
> 2° d'augmenter ses capacités dans différents domaines d'apprentissage;
> 3° d'exercer ses rôles familiaux et sociaux[1]. »

Ces services peuvent être offerts dans les deux langues officielles, soit en français et en anglais. La population québécoise peut aussi avoir recours aux services des groupes d'alphabétisation populaire autonomes. Ces derniers veulent atteindre sensiblement les mêmes objectifs que les commissions scolaires, tels que les définit le Programme de soutien aux organismes d'alphabétisation populaire autonomes (PSAPA), programme de financement du ministère de l'Éducation :

> « Le programme a pour but d'amener les jeunes de seize ans et plus faiblement alphabétisés à augmenter leurs compétences par l'acquisition de la lecture, de l'écriture et du calcul. Les activités éducatives doivent favoriser l'acquisition de connaissances, habiletés et attitudes liées à leurs besoins, une plus grande autonomie et la prise en main de leurs conditions de vie et de celles de leur milieu. Elles doivent également permettre aux personnes et aux groupes de jouer, de manière active et critique, leur rôle de citoyen et de citoyenne[2]. »

Dans le contexte de la réforme sur l'éducation en cours au Québec, des travaux sont menés sur la redéfinition des services d'enseignement offerts aux personnes ayant moins de neuf années de scolarité ou comptant de neuf à treize années de scolarité mais sans diplôme d'études secondaires

---

1. Le *Règlement sur le régime pédagogique de la formation générale des adultes* sera publié d'ici la fin de juin à la *Gazette officielle du Québec*.
2. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de soutien aux organismes d'alphabétisation populaire autonomes*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 21 mai 1999, p. 1.

(DES). Ces travaux ont pour objet de créer un service d'enseignement dit de formation commune qui regrouperait, notamment, les services d'alphabétisation, du présecondaire et du premier cycle du secondaire tels qu'ils sont définis dans le régime pédagogique. Cette opération, qui a débuté à l'automne 1999, devrait permettre la mise en œuvre de la formation commune en 2005.

2 Le cadre légal et stratégique des activités d'alphabétisation

Du point de vue légal, comme nous l'avons mentionné dans la section 1, les services d'alphabétisation offerts dans les commissions scolaires sont prévus dans le Règlement sur le régime pédagogique de la formation générale des adultes, lui-même issu de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique :

> « Le gouvernement établit, par règlement, un régime pédagogique particulier applicable à la formation professionnelle et un régime particulier applicable aux services éducatifs pour les adultes.
>
> « Ces régimes portent sur la nature et les objectifs des services éducatifs, de formation, complémentaires et, dans le cas des services éducatifs pour les adultes, d'alphabétisation et d'éducation populaire, ainsi que sur leur cadre général d'organisation. Ils déterminent, sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article 3, les conditions auxquelles une personne doit satisfaire pour bénéficier de la gratuité de ces services[3]. »

Il est important de noter que les services d'éducation populaire cités à l'article 448 ne sont pas du même ordre que les services d'alphabétisation offerts par les groupes d'alphabétisation populaire autonomes. Actuellement, ces derniers ne sont pas régis par un cadre légal, mais ils sont cependant soumis aux modalités d'application du PSAPA.

Les articles 2 et 3 de cette loi précisent le droit de la population québécoise aux services d'alphabétisation :

> « Toute personne qui n'est plus assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire a droit aux services éducatifs prévus par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement en vertu de l'article 448, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire en application de la présente loi[4]. »

---

3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, Québec, Les Publications du Québec, 1997, art. 448, p. 129.
4. *Ibid.*, art. 2, p. 2.

> « Tout résident du Québec visé à l'article 2 a droit à la gratuité des services d'alphabétisation et à la gratuité des autres services de formation prévus par le régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes, aux conditions déterminées dans ce régime[5]. »

Le ministère de l'Éducation prescrit un programme d'alphabétisation depuis 1985. Celui-ci est décrit dans le *Guide de formation sur mesure en alphabétisation* (GFMA)[6], et les commissions scolaires doivent s'y conformer. Le guide repose sur des orientations, des objectifs et des contenus de formation qui respectent la démarche de formation sur mesure, une formation axée sur les besoins des adultes.

5. *Ibid.*, art. 3, p. 2.
6. DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Guide de formation sur mesure en alphabétisation*, Québec, ministère de l'Éducation.

3 Les organismes responsables de la prestation et du soutien des services d'alphabétisation

Dans les commissions scolaires, les services d'alphabétisation sont offerts selon les mêmes modes que les autres services éducatifs. Ainsi, les entrées peuvent être fixes ou continues et les sorties peuvent varier selon les besoins et les conditions de vie de chaque adulte. Les adultes inscrits en alphabétisation peuvent bénéficier de services d'accueil et d'aide, de soutien pédagogique, d'aide à la démarche de formation ainsi que de services complémentaires. Le personnel qui donne la formation doit être titulaire d'un permis d'enseigner (personnel permanent ou contractuel) ou posséder une formation appropriée (personnel à taux horaire). Les services sont généralement offerts d'août à juin; les commissions scolaires peuvent toutefois en offrir pendant la période estivale, selon la demande.

Dans les groupes d'alphabétisation populaire autonomes, la gestion des services peut varier d'un groupe à l'autre selon les besoins des adultes qui y sont inscrits. Des ententes sont souvent prises avec d'autres groupes d'alphabétisation populaire autonomes ou avec des organismes du milieu pour permettre aux adultes d'avoir accès à des ressources de soutien, notamment en matière de santé physique et psychologique, de prévention, d'appui aux familles. Le personnel que comptent ces groupes est sélectionné en fonction de critères qui leur sont propres. En général, les groupes n'offrent pas de services durant la période estivale.

4 L'aspect démographique

Les personnes faiblement alphabétisées, que l'on qualifie le plus souvent d'analphabètes, sont celles qui, dans leur langue maternelle, possèdent en matière d'écrit des compétences leur permettant tout au plus d'accomplir des tâches élémentaires comme le repérage d'une information unique ou la résolution d'un problème simple de mathématique, et ce, à condition que le matériel écrit soit clair ou familier. Leurs capacités de lecture se situent au niveau le plus bas sur une échelle comportant cinq niveaux, qui a été établie en 1994 lors de la dernière Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes.

4.1 Les commissions scolaires

L'année 1999-2000 marque encore une baisse de l'effectif inscrit en alphabétisation dans les commissions scolaires : celle-ci représente une chute de 9 p. 100 par rapport à 1998-1999. Elle est attribuable à différents facteurs, notamment d'ordres économique et social.

Plus de femmes que d'hommes se sont inscrites en alphabétisation en 1999-2000 (52 p. 100). Les personnes inscrites sont âgées de 16 à 98 ans et la moyenne d'âge est de 38 ans.

4.2 Les groupes d'alphabétisation populaire autonomes

En ce qui a trait aux groupes d'alphabétisation populaire autonomes, le Ministère ne dispose pas de système de collecte des données sur les services d'alphabétisation qu'ils offrent à la population. On estime cependant que plus de 6 000 personnes en bénéficient chaque année.

5 Le financement des services d'alphabétisation

En 1999-2000, les commissions scolaires ont investi un peu plus de 15 millions de dollars en alphabétisation, à partir, notamment, de l'enveloppe que leur accorde le MEQ pour la formation générale des adultes. De plus, pour la même année, le MEQ a accordé des subventions de 7,3 millions de dollars aux groupes d'alphabétisation populaire autonomes dans le cadre du PSAPA.

L'entente de 4 163 450 millions de dollars renouvelée depuis 1999 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial se poursuit jusqu'en 2002. Selon l'entente, les commissions scolaires et les groupes d'alphabétisation populaire autonomes peuvent présenter et réaliser des projets de développement en matière d'alphabétisation, à l'exclusion de la prestation de service comme telle. Le Ministère réalise aussi des projets d'envergure provinciale, dans le cadre de l'entente, et dispose, pour ce faire, d'une enveloppe budgétaire particulière.

6 Les autres groupes engagés dans la promotion de l'alphabétisation et les formes de partenariat

6.1 Les groupes de promotion de l'alphabétisation au Québec

6.1.1 L'alphabétisation en français

6.1.1.1 La Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TRÉAQ*FP*)

Créée en 1975, la TRÉAQ*FP* regroupe l'ensemble des commissions scolaires francophones du Québec et constitue un des principaux lieux de concertation de ces organismes. Son rôle est d'amener ses membres à se concerter en vue d'agir sur le développement de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. Elle cherche, entre autres choses, à favoriser et à promouvoir des services éducatifs de qualité et accessibles à tous les adultes. La TRÉAQ*FP* collabore en outre activement avec la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) dont elle est issue.

Depuis 1999, la TRÉAQ*FP* contribue de façon importante au développement de l'alphabétisation dans le réseau des commissions scolaires. Au cours de sa deuxième année d'engagement dans ce dossier (2000-2001) et dans l'expérimentation d'un modèle de concertation provinciale, elle a notamment atteint les objectifs suivants :

- consolider les actions entreprises par la TRÉAQ*FP* en 1999-2000 pour assurer le maintien, la survie et le développement de l'alphabétisation dans le réseau des commissions scolaires;
- alimenter la réflexion et outiller les commissions scolaires au regard des changements qui s'opèrent dans le transfert du dossier de l'alphabétisation à la formation commune;
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'activités de communication pour accroître la visibilité des services d'alphabétisation offerts dans le réseau des commissions scolaires;
- faire connaître les expériences intéressantes et les succès au grand public, aux partenaires et aux commissions scolaires;

- définir des pistes d'action dans le dossier du développement des compétences de base des travailleuses et des travailleurs ;
- assurer la représentation de la TRÉAQ*FP* et du réseau des commissions scolaires auprès des partenaires et dans des comités de travail en matière d'alphabétisation.

Pour l'année 2001-2002, les principaux éléments de travail du plan d'action de la TRÉAQ*FP* sont :

- la consolidation des actions entreprises antérieurement et le soutien au développement et à la diversification des services d'alphabétisation par la réalisation d'activités qui auront une incidence positive sur le recrutement des adultes;
- le recrutement et la visibilité par la réalisation d'un plan d'activités de communication basé sur le dynamisme du réseau des commissions scolaires et sur la transformation de l'offre de services de formation;
- l'émergence d'une dynamique d'entraide et de partage par le transfert des projets novateurs en alphabétisation au réseau des commissions scolaires.

6.1.1.2 Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)

Créé en 1981, le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) est issu de la volonté de ces groupes de se donner une force collective. Aujourd'hui, 74 groupes répartis sur tout le territoire québécois en sont membres.

Le RGPAQ a une double mission. D'une part, il voit à la promotion, à la défense et au développement de l'alphabétisation populaire autonome ainsi que des groupes populaires qui s'y consacrent. D'autre part, il veille à la défense des droits collectifs des personnes désavantagées par leur faible niveau d'alphabétisation.

Cela se traduit, notamment, par des actions politiques pour la reconnaissance et le financement des groupes populaires dans le domaine de l'alphabétisation, par des sessions de formation et des

publications relatives à l'alphabétisation populaire ainsi que par des actions concrètes de défense des droits des personnes analphabètes.

Le RGPAQ est un interlocuteur très important en matière d'éducation des adultes. Reconnu par le ministère de l'Éducation pour son expertise en alphabétisation populaire, il collabore avec ce dernier dans différents dossiers sur le sujet. En 2000-2001, le RGPAQ a entrepris, grâce au soutien financier de la DFGA, la constitution d'une banque de données relative à ses membres.

6.1.1.3 Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)

Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF) existe depuis 1983. Il a pour mission de rassembler, de diffuser et de promouvoir l'information sur les savoirs et les savoir-faire des milieux de l'éducation des adultes et de la condition féminine.

Le CDEACF a notamment constitué des trousses de matériel qui sont prêtées, pour une période déterminée, aux commissions scolaires et aux groupes d'alphabétisation populaire autonomes qui en font la demande. Des minibibliothèques mobiles sont aussi à la disposition des adultes inscrits en alphabétisation.

Enfin, depuis juin 1997, le CDEACF a reçu du ministère de l'Éducation le mandat de créer dans Internet un espace francophone dédié à l'alphabétisation. Le site Web *Espace alpha* (http://espacealpha.cdeacf.ca) réunit un ensemble de ressources en français (sites, documents, services) à l'intention des agentes et des agents d'alphabétisation aussi bien que des adultes en formation. On y trouve notamment le catalogue documentaire *ALPHA* du CDEACF ainsi qu'une section relative aux expériences réalisées en matière de prévention de l'analphabétisme. Le CDEACF, en vertu du même mandat, offre également aux formatrices et aux formateurs des commissions scolaires et des groupes d'alphabétisation populaire autonomes des sessions de perfectionnement sur l'utilisation d'Internet et sur l'enseignement de cette utilisation auprès des adultes. Enfin, un forum de discussion par courriel ayant pour nom PRATIQUES

(pratiques@cdeacf.ca) a été mis en place. C'est en fait un véhicule privilégié d'échange d'information entre les membres de la communauté francophone de l'alphabétisation.

6.1.1.4 La Fondation québécoise pour l'alphabétisation

La Fondation québécoise pour l'alphabétisation s'est donné comme mission d'aider chaque personne au Québec qui désire avoir accès à de la formation de base. Fondée en 1989, la Fondation a aidé des milliers de personnes grâce à ses activités de sensibilisation, notamment ses campagnes de publicité, ses projets de collecte de fonds de même que ses mandats de référence et de ralliement de toutes les personnes qui s'intéressent à la cause de l'alphabétisation et aux projets menés en la matière. Elle a un mandat unique au Québec et permet à d'autres milieux, dont le milieu des affaires, de promouvoir l'alphabétisation en soutenant ceux et celles qui y travaillent. En 2000-2001, la DFGA a fourni un soutien financier à la Fondation pour l'accomplissement de certaines de ses activités.

6.1.2 L'alphabétisation en anglais

6.1.2.1 Les Literacy Partners of Quebec (LPQ)

Les Literacy Partners of Quebec (LPQ) sont un regroupement provincial formé en 1992 pour représenter l'alphabétisation anglophone au Québec. Constitué de groupes de différentes allégeances du secteur de l'alphabétisation, le regroupement s'est fixé les objectifs suivants :

- représenter les groupes et les organisations anglophones du Québec dans le dossier de l'alphabétisation;
- fournir des services à ses membres en matière de promotion de l'alphabétisation, d'information, d'échange de ressources et d'expériences dans le domaine;
- appuyer les actions collectives relativement :
    - aux adultes en formation;

- aux fournisseurs de services;
- aux décisions politiques;
- à la communauté et au milieu des affaires;
- à toute autre organisation qui s'intéresse à l'alphabétisation.

6.1.2.2 Le Centre for Literacy (CFL)

Le mandat du Centre for Literacy (CFL) est axé sur le perfectionnement, la recherche et l'information dans un contexte de soutien et de promotion de l'alphabétisation de la population anglophone dans les commissions scolaires, dans le milieu de travail et dans la communauté.

Les activités du CFL sont variées et comprennent :

- la diffusion de bulletins d'information;
- l'organisation de séminaires, pendant la période estivale, sur plusieurs sujets d'intérêt en matière d'alphabétisation : les technologies de l'information et de la communication, les problèmes d'apprentissage, etc.;
- le soutien aux bénévoles ainsi qu'aux agentes et aux agents d'alphabétisation;
- la sensibilisation de la population à l'analphabétisme et aux différents services d'alphabétisation.

De plus, depuis 1999-2000, la DFGA a mandaté le CFL pour qu'il assure la collecte du matériel produit en matière d'alphabétisation de même que la diffusion de trousses aux commissions scolaires et aux groupes d'alphabétisation populaire autonomes anglophones.

6.1.2.3 Le Quebec Literacy Working Group (QLWG)

Le Quebec Literacy Working Group (QLWG), qui est à la fois un réseau provincial et un groupe, appuie le personnel des commissions scolaires dans son travail d'alphabétisation auprès de la population anglophone. Chacune des neuf commissions scolaires membres est autonome quant à l'application de politiques et de programmes d'alphabétisation à l'intérieur des paramètres établis par le ministère de l'Éducation.

L'objectif du QLWG est de favoriser l'expansion de l'alphabétisation dans la communauté anglophone par l'échange d'idées, d'expériences, de ressources et d'information dans le domaine entre ses membres. La DFGA a accordé au QLWG, en 2000-2001, un appui financier pour la mise en œuvre du plan de développement stratégique élaboré l'année précédente.

6.1.2.4 L'Alpha Laubach du Canada-Québec/Les Volontaires de l'alpha du Québec (ALC-Q/VAQ)

Le regroupement Alpha Laubach du Canada-Québec/Les Volontaires de l'alpha du Québec (ALC-Q/VAQ) est constitué de onze groupes de bénévoles du secteur anglophone qui utilisent différentes méthodes pour offrir des services d'alphabétisation à la population anglophone du Québec. L'ALC-Q/VAQ a été formé en 1980, avec la collaboration du QLWG. Une restructuration a été effectuée en 1993 pour intégrer les groupes de bénévoles qui ne sont pas membres du réseau Laubach. L'ALC-Q/VAQ a pour objectif de briser les barrières à la lecture chez les personnes analphabètes et de favoriser la promotion des services d'alphabétisation auprès de la population anglophone intéressée. Il veut aussi encourager la communication entre les groupes anglophones qui bénéficient du PSAPA. Enfin, les conseils se rassemblent régulièrement en vue de promouvoir des sessions de formation à l'intention, selon le cas, des personnes analphabètes ou des bénévoles.

La DFGA a fourni à l'ALC-Q/VAQ, en 2000-2001, un appui financier pour la réalisation de différentes activités de développement.

6.1.2.5 La Quebec Literacy Alliance (QLA)

La Quebec Literacy Alliance (QLA) est un réseau provincial d'alphabétisation anglophone composé de personnes représentant le QLWG et l'ALC-Q/VAQ. Le mandat et les activités de la QLA, ainsi que les services qu'elle offre, sont déterminés annuellement selon les besoins des organisations qui en sont membres. Ces besoins touchent notamment la recherche et la promotion de l'alphabétisation de même que la concertation des membres par la circulation et le

partage de l'information. De plus, la QLA est porte-parole du secteur anglophone de l'alphabétisation sur les plans provincial et national.

6.1.2.6 Les formes de partenariat

Il existe de plus en plus de liens de partenariat entre le ministère de l'Éducation et d'autres ministères, notamment les ministères de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la Santé et des Services sociaux, de la Famille et de l'Enfance, de la Culture et des Communications, des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Soulignons d'ailleurs que ces liens de partenariat mèneront, avec l'adoption du Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue prévue pour décembre 2001, à une consolidation des actions dans le dossier de l'alphabétisation.

Les commissions scolaires et les groupes d'alphabétisation populaire autonomes travaillent également en collaboration avec des organismes du milieu, par exemple des centres locaux de services communautaires (CLSC), des syndicats et des groupes d'action communautaire.

7 Les priorités de 2000-2001 et de 2001-2002

7.1 Les priorités de 2000-2001

Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec ses partenaires des commissions scolaires et des groupes d'alphabétisation populaire autonomes, a établi, en 2000-2001, certaines priorités pour la mise en œuvre et la poursuite d'activités d'alphabétisation. Ces dernières peuvent être destinées à des populations en particulier ou encore à l'ensemble des personnes qu'intéresse l'alphabétisation.

7.1.1 Le *Guide de formation sur mesure en alphabétisation* (GFMA)

En 2000-2001, deux situations fonctionnelles sur les compétences parentales ont été élaborées. La première s'intitule « La connaissance de mon enfant » et la deuxième, « Lire une histoire à mon enfant »; elles s'ajouteront à celles qui sont déjà contenues dans le GFMA.

Le nouveau *Cahier de l'adulte*, une annexe du GFMA, dorénavant intitulé *Journal d'apprentissage*, a été révisé à la suite de l'expérimentation menée cette année. Des sessions de formation continue sur ce document ont été données aux commissions scolaires qui en ont fait la demande ainsi que d'autres sur la situation fonctionnelle « Gérer et créer une petite entreprise » et sur les difficultés d'apprentissage.

7.1.2 La formation commune

Comme cela a été mentionné précédemment, des travaux portant sur la formation commune ont été entrepris en 1999-2000. Les programmes d'études des services de formation commune allieront deux composantes, soit la discipline et l'exercice des rôles sociaux. Un cadre de référence a été établi; il servira de pierre d'assise à la rédaction du cadre d'élaboration des programmes d'études et du matériel de reconnaissance des acquis, d'évaluation et de sanction des études. Une structure d'information, d'animation du milieu et de formation continue a aussi été créée. D'ici à la mise en œuvre de la formation commune, soit en 2005, les services

d'alphabétisation actuels demeurent tels quels et, conséquemment, le GFMA constitue toujours le programme d'études prescrit par le Ministère.

7.1.3 La prévention de l'analphabétisme

Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires

La DFGA a assuré en 2000-2001 la mise en œuvre de la troisième et dernière année du Programme d'aide à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires, une mesure de la Politique gouvernementale de la lecture et du livre en collaboration avec le ministère de la Famille et de l'Enfance, le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ce programme contribue à concrétiser les objectifs de la DFGA en matière de prévention.

D'une durée de trois ans, le Programme a permis de subventionner dix projets d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires ayant pour objectifs de :

- sensibiliser les familles au rôle essentiel qu'elles peuvent jouer dans l'éveil des enfants à la lecture et à l'écriture;
- proposer aux familles et aux organismes de services à l'enfance et à la famille des moyens simples pour favoriser l'éveil à la lecture et à l'écriture chez les petits enfants, leur faire découvrir le plaisir de lire et intégrer cette activité dans les pratiques familiales;
- former les membres des organismes de services à l'enfance et à la famille en matière d'éveil à la lecture et à l'écriture;
- promouvoir et faire connaître la littérature jeunesse;
- augmenter la participation des pères à l'éveil des enfants à la lecture et à l'écriture.

Coordination des actions ministérielles de soutien aux compétences parentales

La DFGA a participé à un comité intersectoriel du ministère de l'Éducation afin de :

- compléter un inventaire des actions de soutien aux compétences parentales au Ministère;
- déterminer des orientations ministérielles;

- coordonner les actions
  - entre elles,
  - avec celles d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

7.1.4 La recherche

Les activités de recherche suivantes en matière d'alphabétisation ont eu lieu au Ministère en 2000-2001:

- l'analyse des données portant sur la population inscrite dans les commissions scolaires en 1999-2000;
- la collaboration aux travaux ministériels relatifs à la conception d'une carte scolaire québécoise à partir des données du recensement de 1996;
- le suivi des travaux qui se déroulent au Québec en ce qui a trait à la prochaine Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, qui sera effectuée en 2002;
- le soutien à la recherche auprès des organismes d'alphabétisation désirant réaliser ou réalisant des projets de recherche;
- une session de formation destinée aux organismes d'alphabétisation et portant sur le *Guide méthodologique de recherche pour le milieu de l'alphabétisation* réalisé par la DFGA en 1999;
- la tenue d'une journée d'échange d'expertises à l'intention des organismes d'alphabétisation qui s'intéressent à la recherche;
- la participation à la création d'un site Web consacré aux réalisations des organismes d'alphabétisation en matière de prévention de l'analphabétisme et de recherche dans l'*Espace alpha* du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF);
- l'inventaire, à l'échelle internationale, du matériel et de la documentation sur la formation à distance en alphabétisation.

7.1.5 La formation à distance

Les activités réalisées dans le dossier de la formation à distance en 2000-2001 ont trait principalement à un rapport de recherche faisant état de la situation en cette matière. Le rapport comprend un portrait de la formation à distance au Québec, au Canada, aux États-Unis et en Europe, la présentation de matériel en ligne ou sur cédérom, un état de la situation en ce qui a trait à la recherche, une présentation des pratiques de formation à distance en alphabétisation et une bibliographie.

À partir de la recherche sur la formation à distance en alphabétisation, un projet de cadre de référence a été préparé. Celui-ci vise principalement la mise en application de la formation à distance en alphabétisation dans les commissions scolaires et les groupes d'alphabétisation populaire autonomes.

7.1.6 La formation continue du personnel

En matière de formation continue, deux types de sessions portant sur l'éveil à l'écrit chez les 0 à 5 ans et sur la recherche en alphabétisation ont été proposées aux commissions scolaires et aux groupes d'alphabétisation populaire autonomes.

7.1.7 Les technologies de l'information et de la communication (TIC)

L'encadrement et le suivi des travaux reliés à l'*Espace alpha*, dont nous avons fait mention précédemment, se sont poursuivis cette année. De plus, une carte sur l'infrastructure électronique en matière d'alphabétisation au Québec a aussi été conçue. Celle-ci sera mise à jour et placée dans le site de la DFGA à l'automne 2001.

7.1.8 Le programme Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA)

En 2000-2001, dans le cadre des IFPCA, la DFGA a défini des priorités en matière de développement de l'alphabétisation sur le plan provincial. Ces priorités ont été à l'origine de projets relatifs notamment à la visibilité de l'alphabétisation, à la formation de base et milieu de travail, au développement des compétences parentales, à la prévention, à la recherche, à la formation à distance ainsi qu'à l'organisation d'un forum en alphabétisation pour avril 2002.

7.1.9 Le secteur anglophone

Les activités du Ministère auprès du secteur anglophone ont pour objet de répondre aux besoins qui sont exprimés par les commissions scolaires et les groupes d'alphabétisation populaire autonomes et de traduire ou, s'il y a lieu, d'adapter les documents rédigés à l'intention de la population francophone, dont le GFMA. Voici les principales activités accomplies cette année :

- l'arborescence de la version anglaise du GFMA dans le site de la DFGA;
- la mise en place d'un site anglophone sur l'alphabétisation;
- la formation du personnel des commissions scolaires et des groupes d'alphabétisation populaire autonomes à l'utilisation d'Internet;
- l'adaptation anglaise du *Journal d'apprentissage*;
- la préparation du contenu de sessions provinciales de formation continue sur certaines composantes du GFMA.

7.2 Les priorités de 2001-2002

Les priorités de la DFGA en matière d'alphabétisation en 2001-2002 s'inscriront dans la poursuite de celles de 2000-2001.

7.2.1 Le *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*

Les plans d'action en matière d'alphabétisation pourront être modifiés en fonction des recommandations du Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue, qui devrait être adopté en décembre 2001.

7.2.2 Le *Guide de formation sur mesure en alphabétisation* (GFMA)

Au cours de la prochaine année, l'animation dans Internet sur le GFMA se poursuivra et un forum électronique sera conçu sur des sujets tels que le recrutement des personnes analphabètes et les codes alphanumériques.

De plus, un inventaire commenté du matériel produit dans le cadre du GFMA sera préparé et diffusé.

Enfin, des sessions de formation continue sont prévues pour assurer la diffusion et l'appropriation des situations fonctionnelles et d'un coffret sur les difficultés d'apprentissage en alphabétisation.

7.2.3 La formation commune

Les travaux relatifs à la formation commune se poursuivront en 2001-2002. L'accent sera mis plus particulièrement sur :

- la conception du cadre d'élaboration des programmes d'études et du matériel de reconnaissance des acquis, d'évaluation et de sanction des études;
- l'élaboration du plan de formation continue du personnel visé.

De plus, des activités d'information, d'animation et de formation continue du personnel visé seront tenues durant l'année.

7.2.4 La prévention

Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires

Nous prévoyons mener les actions suivantes concernant la prévention en 2001-2002 :

- évaluer la dernière année de mise en œuvre du Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires;
- prendre les mesures nécessaires suite à la reconduction du Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires, le cas échéant;
- assurer la mise en ligne de la formation sur l'éveil à la lecture et à l'écriture dans Internet.

Coordination des actions ministérielles de soutien aux compétences parentales

Nous entendons poursuivre la participation de la DFGA au comité.

Orientations en matière de prévention et de développement de compétences parentales

La DFGA prévoit :

- développer une vision commune des mesures à prendre en formation générale des adultes en ce qui concerne les compétences parentales et la prévention;
- inventorier les principaux concepts et résultats de recherches dans le domaine;
- passer en revue ce qui se fait au secteur de l'éducation des adultes, dans d'autres unités concernées et dans d'autres milieux;
- appuyer les travaux en cours à la DFGA par du ressourcement et une réflexion commune.

7.2.5 La recherche

En 2001-2002, plusieurs activités seront maintenues ou menées à terme dans le dossier de la recherche en matière d'alphabétisation. Les activités suivantes ont été privilégiées par la DFGA :

- rédiger la version 2000-2001 du portrait statistique des personnes inscrites en alphabétisation dans les services d'éducation des adultes des commissions scolaires et des groupes d'alphabétisation populaire autonomes;
- poursuivre les travaux portant sur la carte scolaire;
- offrir une session de formation continue aux commissions scolaires et aux groupes d'alphabétisation populaire autonomes qui réalisent des projets de recherche;
- collaborer à l'organisation et à la tenue d'un forum provincial sur l'alphabétisation, prévu pour le printemps 2002, plus particulièrement en ce qui a trait au volet de la recherche;
- collaborer aux travaux du comité d'orientation relatifs à l'obtention de données détaillées pour le Québec dans le cadre de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes de 2002;
- collaborer aux travaux relatifs au dossier de l'alphabétisation dans un mode de formation à distance;
- développer les connaissances en ce qui concerne le maintien des capacités de lecture des adultes et amorcer une réflexion en la matière.

7.2.6 La formation à distance

Pour ce qui est de la formation à distance, des mesures devraient être intégrées à la planification de la DFGA en matière d'alphabétisation, et ce, pour faire suite au Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue.

Les activités prévues pour 2001-2002 sont les suivantes : mise en place d'un comité consultatif sur le cadre de référence, conception, préparation, diffusion et implantation du cadre de référence.

7.2.7 *Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation* (IFPCA)

En 2001-2002, dans le cadre des IFPCA, les activités de la DFGA seront les suivantes :

- recherche sur la difficulté des adultes à entreprendre et à poursuivre une formation en alphabétisation;
- tenue d'un forum d'échange d'idées et d'expériences à l'intention de toutes les agentes et de tous les agents d'alphabétisation;
- mise en œuvre d'une campagne de promotion.

7.2.8 Le secteur anglophone

En ce qui concerne le secteur anglophone, les activités suivantes seront prioritaires :

- la poursuite des travaux sur l'arborescence du *Guide de formation sur mesure en alphabétisation*;
- la tenue de sessions de perfectionnement, destinées au personnel des commissions scolaires et des groupes d'alphabétisation populaire autonomes, en ce qui a trait à l'enseignement de l'utilisation d'Internet aux adultes;
- la préparation et la tenue d'une session de formation continue sur un document relatif à l'alphabétisation des personnes ayant des difficultés d'apprentissage et sur deux situations fonctionnelles relatives au développement des compétences parentales.

8 Le personnel des services d'alphabétisation du gouvernement

Il n'existe pas actuellement de données sur le personnel qui, au gouvernement du Québec, est affecté au dossier de l'alphabétisation. Toutefois, en 2000-2001, au ministère de l'Éducation, plus particulièrement à la DFGA, deux personnes, soit un coordonnateur et une secrétaire, travaillent à temps plein au dossier de l'alphabétisation dans les commissions scolaires, tandis que huit personnes le font à temps partiel. De plus, deux personnes, dont une secrétaire, sont affectées au dossier des groupes d'alphabétisation populaire autonomes. Enfin, dans les directions régionales du Ministère, une personne est responsable de l'ensemble du dossier de la formation générale des adultes, et donc du secteur de l'alphabétisation.

9 Les ressources en matière d'alphabétisation au ministère de l'Éducation

Pour plus amples renseignements sur le dossier de l'alphabétisation, on peut communiquer avec les personnes suivantes :

- **dans le cas des commissions scolaires :**

Madame Andrée Racine
Direction de la formation générale des adultes
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 17e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 644-4875
Télécopieur : (418) 528-7454
Courriel : andree.racine@meq.gouv.qc.ca

- **du côté des groupes d'alphabétisation populaire autonomes :**

Madame Diane Mockle
Direction de la formation générale des adultes
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 17e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 644-3829
Télécopieur : (418) 528-7454
Courriel : diane.mockle@meq.gouv.qc.ca